



Renaudot des lycéens : droit à l'image

publié le 20/10/2008 - mis à jour le 04/02/2019

secteur Lecture Ecriture

Descriptif :

réglementation relative au droit à l'image

Droit à l'image et à la vie privée

Lors des deux rencontres à Loudun, le déjeuner littéraire au cours duquel sera révélé l'auteur lauréat et la rencontre avec cet auteur, des photos seront prises, qui permettront, entre autres, d'illustrer les sites des différents établissements et le blog du Renaudot des lycéens 2008.

Aucune personne ne peut être ainsi photographiée sans en avoir donné l'autorisation, ou celle de ses parents, selon les principes du droit à l'image, rappelé sur le site Éduscol, section Legamedia [☞](#).

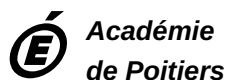
Voici donc un **modèle d'autorisation de prise d'image et de voix** qui peut être utilisé dans toutes les occasions où des photographies d'élèves sont susceptibles d'être utilisées sur divers supports de communication et d'information.

 [Autorisation de photographie](#) (PDF de 41.8 ko)

pour plus d'informations, consultez le site de

Legamedia : pour toutes les questions relatives au droit et aux technologies de l'information et de la communication.

☞ ou contactez Claire Simon, déléguée académique Lecture et Écriture à la Daac.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.